

Image not found or type unknown



Procédure de rétablissement personnel sans liquidation

Par **valye**, le **28/05/2018** à **17:59**

Bonjour, mon beau frère à fait un dossier de surendettement qui à été déclaré recevable et jugé comme une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Il se souvient de l'année mais pas du mois exact, et il faut qu'il attende 5 ans pour être effacé du FICP, (pas d'interdit bancaire puisque il possède chéquier et CB). Malheureusement, tous ces papiers on pris feu dans un incendie crée par l'un de ses voisins et impossible de se rappeler la date exacte qui mettra fin à ces 5 ans et même si la banque de France lui envoi un courrier pour lui stipuler il a déménagé depuis et l'adresse n'est plus la bonne. Ou doit-il s'adresser pour demander quand sera la date exacte de la levée ? Merci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **28/05/2018** à **21:36**

Bsr,
Voir auprès de la Bsr concernée.